



Fédération Française de la Course Landaise
Fédération agréée sous le N°40 5 21
1500 av. du Président Kennedy
BP 201 - 40292 ST PIERRE DU MONT Cedex
TEL. 05 58 46 50 89 - Fax. 05 58 06 17 45
contact@ffcl.fr
www.courselandaise.org

LA CHARTE DE L'ÉCOLE DE L'ARBITRAGE

Article 1 : Inscription à l'école de l'arbitrage

Toute personne, ayant entre 20 et 55 ans, peut s'inscrire à l'école de l'arbitrage.

Toute personne désirant participer à l'école de l'arbitrage doit s'inscrire auprès de la Fédération Française de la Course Landaise.

Toute personne inscrite s'engage à suivre de manière assidue les séances proposées. En cas d'absence non justifiée, la commission se réserve le droit d'exclure la personne du groupe.

Chaque élève s'engage à avoir une attitude correcte et non préjudiciable à l'image de l'école de l'arbitrage. Il s'engage également à respecter les différentes personnes qui interviendront.

Article 2 : Organisation des séances :

Un planning des séances sera distribué à la première séance. Tout changement de planning sera signalé soit par mail soit par SMS.

Si une personne ne peut pas assister exceptionnellement à une séance, elle devra le signaler à Pierre Baillet ou à Muriel Sourigues-Chinon.

Les séances sont définies par les membres de la commission. Elles durent environ 2heures.

Les supports de travail peuvent être la vidéo, des explications théoriques de la part d'anciens acteurs ou sur le terrain dans le cadre de course.

Les séances ont pour but d'apporter aux membres de l'école de l'arbitrage une meilleure connaissance technique de la course landaise puis à leur apprendre les grilles de pointage.

Article 3 : Participation aux courses en tant que stagiaire :

Les élèves de l'école de l'arbitrage peuvent participer aux courses landaises en tant que stagiaire juré, stagiaire délégué sportif ou stagiaire délégué comptable.

Pour cela, un planning est organisé et géré par Muriel Sourigues-Chinon.

En tant que stagiaire, une tenue correcte est exigée (chemise blanche, pantalon). Le stagiaire doit se présenter environ 1 heure avant l'heure de la course. Au préalable (dans la semaine), le stagiaire aura pris soin de contacter les personnes officiant officiellement pour convenir d'un point de rencontre.

Le stagiaire doit faire preuve de discrétion et de neutralité. Il s'engage à respecter la charte du corps arbitral.

Le stagiaire doit rendre ses feuilles au délégué comptable. Elles seront ensuite analysées par les membres de la commission de l'école de l'arbitrage.

Les membres de l'école de l'arbitrage devront officier au moins deux fois à chaque poste. Puis, ils auront, s'il le souhaite la possibilité de se spécialiser dans une fonction du corps arbitral.

Article 4 : Délivrance d'une licence officielle et intégration du corps arbitral

Pour devenir titulaire à l'issue de la formation et d'une année de stagiaire, l'élève devra remplir trois conditions :

- Le test théorique (sur le règlement sportif, le vocabulaire de la course landaise.....) devra être réussi
- Les feuilles de stagiaire devront être bien remplies et le retour des titulaires positif
- Un entretien devant une commission composée du président de la commission sportive, un juré, le président de l'amicale des jurés (cette composition peut être amenée à évoluer) sera réalisé.

Si les épreuves sont réussies, le stagiaire pourra intégrer le corps arbitral officiel et être désigné pour des courses de compétition.

Si les épreuves n'ont pas donné totale satisfaction, le stagiaire se verra proposer une année supplémentaire à l'école de l'arbitrage.

Toutefois, si les compétences du stagiaire sont avérées et s'il manque des personnes titulaires, avec accord de la commission de formation, la commission de désignations et de la section sportive de la FFCL, un stagiaire peut être amené à officier en tant qu'officiel durant la temporada.

La signature de la demande d'inscription vaut acceptation du présent règlement.

« Lu et approuvé » et signature de l'Elève